

Questions au Feuilleton

3. a) Oui.

	a)	b)	c)
2.			
(i)	Phase I	\$12,595,000.00	S/O
(ii)	Phase II, Étape "A"	568,802.00	S/O
	Phase II, Étape "B"	1,021,700.00	S/O
	Phase II, Étape "C"	11,720,000.00	S/O
(iii)	Garage de stationnement—Ancien emplacement de l'hôtel de ville		
	Excavation	675,300.00	S/O
	Fondations	49,961.00	S/O
	Charpente	2,262,000.00	S/O
(iv)	Garage de stationnement Maison-neuve	2,515,000.00	S/O

3. a) Oui.

3. b)	Numéro de l'ordre de changement	Augmentation nette
(i)	Phase I	225 1,129,599.77
(ii)	Phase II, Étape "A"	5 49,737.60
	Phase II, Étape "B"	16 230,765.93
	Phase II, Étape "C"	139 1,873,369.47
(iii)	Garage de stationnement—Ancien emplacement de l'hôtel de ville	
	Excavation	2 14,635.00
	Fondations	1 15,817.82
	Charpente	53 249,124.57
(iv)	Garage de stationnement Maison-neuve	60 645,862.32

4. (i) La Couronne a l'intention de louer à la Campeau Corporation environ 68,000 pieds carrée de terrain (emplacement actuel du Bureau de poste et de l'Hydro) pour une durée de 35 ans, à un taux de location annuel de \$1. Si la Couronne ne donne pas suite à l'option d'achat de l'immeuble au terme des 35 ans, elle demandera à la Campeau Corporation le prix de location de terrain pratiqué alors sur le marché. (ii) La Couronne a l'intention de louer à la Cadillac-Fairview le terrain sur lequel sera construite la partie de l'Administration fédérale de l'ensemble qui sera en régime location-achat et connue sous le nom «Place du Centre». Le bail aura une durée de 73 ans et durant les trente premières années le loyer sera de \$1 par année. Si la Couronne ne donne pas suite à l'option d'achat de l'immeuble au terme de la trentième année, le prix de location sera celui pratiqué alors sur le marché pour les quarante-trois dernières années du bail.

5. La CCN et le MTP n'ont pas encore convenu des coûts d'acquisition du terrain, par conséquent on devra soumettre cette question à la Commission de la Capitale nationale.

6. (i) La Couronne a entériné la conclusion d'un accord de location-achat de la «Terrace de la Chaudière» avec la Campeau Corporation, qui possède la principale partie de l'emplacement, basé sur un bail de 35 ans avec option d'achat. Les termes de l'accord n'ont pas encore été établis. (ii) La Couronne a entériné la conclusion d'un accord de location-achat avec la Cadillac-Fairview pour l'achat d'un immeuble fédéral à la Place du Centre. La durée du bail est de trente ans à un taux de location de \$3,006,384 par année pour 410,148 pieds carrés d'espace louable. Au terme de la

[M. Drury.]

trentième année, la Couronne peut donner suite à l'option d'achat de l'immeuble pour 6 millions de dollars.

LES ACHATS DE SUCRE DES ANTILLES

Question n° 3651—M. Herbert:

1. Un pays des Antilles a-t-il offert de vendre du sucre au Canada et, dans l'affirmative, a) lequel, b) à quelles conditions?
2. A-t-on songé à se servir de l'aide à l'étranger pour stabiliser les marchés d'exploitation des pays en voie de développement?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Les ministères de l'Industrie et du Commerce et des Affaires extérieures m'informent comme suit: 1. L'approvisionnement en sucre relève du secteur privé; celui-ci conclut ses propres arrangements, y compris pour les importations provenant des Antilles. Pendant les neuf premiers mois de 1975, les importations de sucre provenant des Antilles se sont chiffrées à: La Trinité et Tobago: 2,556 tonnes métriques; Cuba: 105,840 tonnes métriques; Total: 108,396.

2. «Sur le plan international, on a recours à deux procédés pour stabiliser les recettes d'exportation des produits de base. Le premier consiste à rendre le prix des produits de base stable par le biais d'accords, tandis que le second vise à équilibrer les recettes d'exportation au moyen d'un mécanisme de financement compensatoire applicable lorsque celles-ci diminuent, en vertu de dispositions comme le système de financement compensatoire du FMI. Bien que ces deux procédés puissent entraîner un transfert de ressources des pays industrialisés aux pays en voie de développement, ni l'un ni l'autre ne fait directement appel aux crédits affectés à l'aide. L'utilisation directe de ces crédits en vue de stabiliser les recettes d'exportation des pays en voie de développement reviendrait, en fait, à accorder à ces derniers des subventions directes, ce qui va à l'encontre de la politique canadienne d'aide au développement.»

RADIO-CANADA—LES ÉMISSIONS D'INFORMATION

Question n° 3708—M. Cossitt:

1. Les chefs de pupitre, rédacteurs des services d'information et réalisateurs des émissions d'information et d'émissions d'affaires publiques des réseaux de radio et de télévision de la Société Radio-Canada sont-ils assujettis à des instructions relatives au maintien de l'objectivité dans ces émissions et, a) dans l'affirmative, (i) ont-ils des instructions portant sur la rédaction et la diffusion de l'information sans manipulation aucune (ii) quelles sont ces instructions, b) dans la négative, pourquoi?

2. Le gouvernement est-il prêt à insister auprès de la Société Radio-Canada pour qu'elle adopte une politique, relativement à l'information sur le Parlement et autre, a) qui ne soit pas partisane, b) qui condamne toute manipulation de l'information et le reste, afin que la population canadienne puisse connaître les deux côtés de la médaille?

Mlle Coline Campbell (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): La société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: 1. Le personnel des émissions d'information de la Société Radio-Canada a reçu des instructions explicites concernant le maintien de l'objectivité totale dans les émissions dont il a la responsabilité. Il a reçu instruction de rédiger et de rapporter avec équité et, selon la politique des programmes, de faire preuve d'un degré élevé de détachement vis-à-vis des événements qu'il décrit, des opinions qu'il rapporte, des personnes engagées dans l'actualité avec laquelle il a affaire. Il peut rendre compte de l'actualité, en donner l'historique, l'expliquer et l'analyser, mais il ne peut exprimer son opinion personnelle.